

Madame la Conseillère
Monsieur le Conseiller,

Objet : Convocation à la réunion du Conseil communal

Conformément à l'article L1122-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil communal qui aura lieu le

jeudi 20 décembre 2018 à 19h00 en la salle du Conseil

Rue de la liberté 40

6240 Farciennes

ORDRE DU JOUR

Séance publique

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 03 DECEMBRE 2018
2. PRESTATION DE SERMENT D'UN CONSEILLER COMMUNAL
3. REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL COMMUNAL - ADOPTION - POUR DECISION
4. DECLARATIONS INDIVIDUELLES D'APPARENTEMENT - PRISE D'ACTE ET COMMUNICATION AUX ORGANES PARA-LOCAUX
5. REGLEMENT CIMETIERES. - PROPOSITIONS DE MODIFICATION. - POUR INFORMATION. - POUR LE CONSEIL. -
6. PATRIMOINE COMMUNAL. - L'ASBL LE CHAF. - PARCELLES D87c, D83k et D84m. - BAIL EMPHYTEOTIQUE. - DROIT D'ENREGISTREMENT. - POUR DECISION. -
7. COMMUNE DE FARCIENNES.- PROBLEMATIQUE DES DECHETS.- CONVENTION DE DESSAISISSEMENT DES DECHETS COMMUNAUX AVEC L'INTERCOMMUNALE TIBI.- NOUVELLE TARIFICATION APPLICABLE AU 01 JANVIER 2019.-DECISION A PRENDRE.-
8. PATRIMOINE COMMUNAL.- LOTISSEMENT DE LA « RESISTANCE» SIS RUE DE LA RESISTANCE.- CADASTRE SECTION A N°140W8, 140Z8 ET 148C.- MISE EN VENTE DES 10 LOTS.- DECISION A PRENDRE.-
9. PATRIMOINE COMMUNAL.- ACQUISITION DU TERRAIN SIS RUE SAINT JACQUES CADASTRE SECTION B N°679F APPARTENANT A LA SOCIETE LIDL ET VENTE DU TERRAIN COMMUNAL SIS RUE SAINT FRANCOIS CADASTRE SECTION D N°635M2.- MODIFICATION ET ANNULATION DES DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL DU 29 NOVEMBRE 2013 ET DU 18 OCTOBRE 2018.- DECISION A PRENDRE.-
10. BATIMENTS COMMUNAUX.- GROUPE SCOLAIRE LA MARELLE - BLOC A.- REALISATION DE FAUX-PLAFONDS.- ADJUDICATAIRE DESIGNÉ DANS LE CADRE DU MARCHE ANNUEL.- FACTURE FINALE.- APPROBATION S'IL Y A LIEU.-

11. BÂTIMENTS COMMUNAUX.- GROUPE SCOLAIRE WALOUPI (IMPLANTATION DU LOUÂT).- FOURNITURE ET PLACEMENT D'UN BOILER.- ADJUDICATAIRE DÉSIGNÉ DANS LE CADRE DU MARCHÉ ANNUEL.- IMPUTATION DE LA DÉPENSE. - DÉCISION A PRENDRE.-
12. PASSAGE DES VOIES RELIANT LA GRAND'PLACE A LA RUE JOSEPH BOLLE.- REMPLACEMENT DE L'ECLAIRAGE DANS LE TUNNEL.- ADJUDICATAIRE DESIGNÉ DANS LE CADRE DU MARCHÉ ANNUEL.- APPROBATION S'IL Y A LIEU.- IMPUTATION DE LA DÉPENSE.- DECISION A PRENDRE.-
13. BATIMENTS COMMUNAUX. - MAISON COMMUNALE. - PLACEMENT DE BOUTONS DE MISE EN DEROGATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE.- ADJUDICATAIRE DESIGNÉ DANS LE CADRE DU MARCHÉ ANNUEL. - IMPUTATION DE LA DÉPENSE. - DECISIONS A PRENDRE. -
14. PROGRAMME EUROPEEN A DESTINATION DES ECOLES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019.- ACQUISITION ET LIVRAISON DE FRUITS, DE LEGUMES ET DE PRODUITS LAITIERS EN VUE DE LA DISTRIBUTION AUX ELEVES DES CLASSES MATERNELLES ET PRIMAIRES.- MARCHÉ DE FOURNITURES.- DEFINITION DU MODE DE MARCHÉ.- CAHIER DES CHARGES.- APPROBATION S'IL Y A LIEU.- IMPUTATION DE LA DÉPENSE.- DECISIONS A PRENDRE.-
15. PLAN DE COHESION SOCIALE.- PROJET SUPRACOMMUNALITE.- FAIM ET FROID.- REMPLACEMENT CHAMBRE FROIDE.- ERRATUM
16. ACCUEIL TEMPS LIBRE - APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER 2017- 2018- DECISION A PRENDRE
17. FINANCES COMMUNALES.- INVESTISSEMENTS DU SERVICE ORDINAIRE.- FIXATION DU MONTANT.- DECISION A PRENDRE.-

Par le Collège,
Le Directeur général,

L'Echevin délégué,

Jerry JOACHIM

Benjamin SCANDELLA